

Analyse des accidents routiers impliquant un véhicule de transport en commun en commun en Normandie



Photo :

Observatoire Social
des Transports



Normandie

Septembre 2018

Après avoir édité, en février 2018, une brochure consacrée aux accidents impliquant les poids lourds en Normandie, l'Observatoire Social des Transports normand vous présente une analyse similaire pour les accidents impliquant des véhicules de transport en commun.

Les objectifs de cette brochure sont d'analyser les circonstances des accidents, survenus en Normandie, impliquant des autocars et autobus et d'identifier les actions de prévention pouvant permettre de faire diminuer ces derniers. Le périmètre de l'étude est donc basé sur 5 années de données cumulées (de 2012 à 2016) qui correspondent à un total de 145 accidents corporels ayant conduit à 153 blessés et 7 tués.

Les constats dressés à partir des données chiffrées régionales ont été complétés par les principales conclusions du bilan national de l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière mais également par les témoignages de plusieurs entreprises normandes : Normandie Voyages (du Groupe Transdev), les Cars Perier et 3 filiales du groupe Keolis : Keolis Seine-Maritime, Keolis Bus Verts et Keolis Calvados. Je tiens donc à les remercier sincèrement pour leur contribution très riche à cette publication. En effet, ce partage d'expériences, qui concerne au total près de 700 conducteurs, a permis d'identifier les principales problématiques rencontrées par ces derniers mais également les actions de prévention du risque routier à promouvoir. Si pour les poids lourds ces actions mettent l'accent sur le volet « équipements » des véhicules, pour les autocaristes, c'est la sensibilisation des conducteurs, via différents supports de communication, qui est nettement privilégiée.

Enfin, pour faciliter cette sensibilisation et aider les entreprises à relayer les principaux messages de prévention identifiés dans cette brochure, je vous informe que 22 affiches sont dès à présent téléchargeables sur le site internet de la DREAL et disponibles gratuitement en version papier à la DREAL (contact en dernière page).

Patrick BERG

Directeur régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Sommaire

Données chiffrées relatives aux accidents impliquant un transport en commun en Normandie ..	4
1 Situation en 2016	4
2 Évolution sur 5 années (2012-2016)	4
2.1 Évolution du nombre d'accidents	4
2.2 Évolution du nombre de blessés	5
2.3 Évolution du nombre de tués	5
2.4 Évolution de la part des accidents impliquant un transport en commun	5
3 Analyse des données cumulées sur 5 années (2012-2016)	6
3.1 Accidentologie en fonction de la période	6
3.2 Accidentologie en fonction du lieu	8
3.3 Origine des véhicules de transports en commun impliqués et répartition des catégories d'usagers impliqués dans les accidents avec un transport en commun	10
Bilan national de l'accidentalité des transports en commun en 2016	11
1 Les accidents impliquant un autocar	11
2 Les accidents impliquant un autobus	11
Témoignages d'entreprises régionales	12
Messages de prévention	16
Application et sites internet utiles dans le cadre de la prévention du risque routier	18

Cette publication porte sur les accidents de véhicules de transport en commun (autobus et autocars) en Normandie.

Définitions

Transports en commun (TC) : autobus et autocar

Véhicule à moteur conçu et construit pour le transport de personnes, ayant au moins quatre roues et comportant, outre le conducteur, plus de huit places assises.

Autocar : véhicule de transport en commun affecté au transport de personnes sur de longues distances et permettant le transport des occupants du véhicule principalement ou exclusivement en places assises.

Autobus : véhicule de transport en commun, conçu et aménagé pour être exploité principalement en agglomération. Il dispose de places assises mais également de places destinées à des voyageurs debout.

Accidentalité :

Valeur en nombre ou pourcentage d'accidents par rapport à un domaine d'étude.

Accidentologie :

Étude des accidents (types, circonstances, causes...).

Accidentogène :

Susceptible de provoquer ou déclencher un accident.

Accident corporel :

Accident survenant sur une voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule et occasionnant au moins une victime.

Blessé :

Blessé léger ou hospitalisé.

Blessé hospitalisé :

Blessé hospitalisé plus de 24 heures, non décédé dans les 30 jours.

Personne tuée :

Personne décédée lors de l'accident ou dans les 30 jours suivant l'accident.

ONISR :

Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière.

Source des statistiques présentées

Données officielles (définitives) de l'ONISR à partir des fichiers BAAC (Bulletin d'Analyse d'Accidents Corporels de la Circulation).


Avertissement

Dans les tableaux et graphiques présentés, en raison des arrondis, certains totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Transport en commun impliqué ne veut pas dire transport en commun responsable.

Données chiffrées relatives aux accidents impliquant un transport en commun en Normandie

1 Situation en 2016

	Normandie				France (Métropole)			
	Accidents	Blessés	Blessés hospitalisés	Tués	Accidents	Blessés	Blessés hospitalisés	Tués
Toutes catégories d'usagers	2 231	2 877	1 320	190	57 522	72 645	27 187	3 477
 Transports en commun	26	39	14	1	923	Non communiqué	374	66
dont autocars	14	16	10	1	213	Non communiqué	127	28
dont autobus	13	23	4	0	710	Non communiqué	247	38

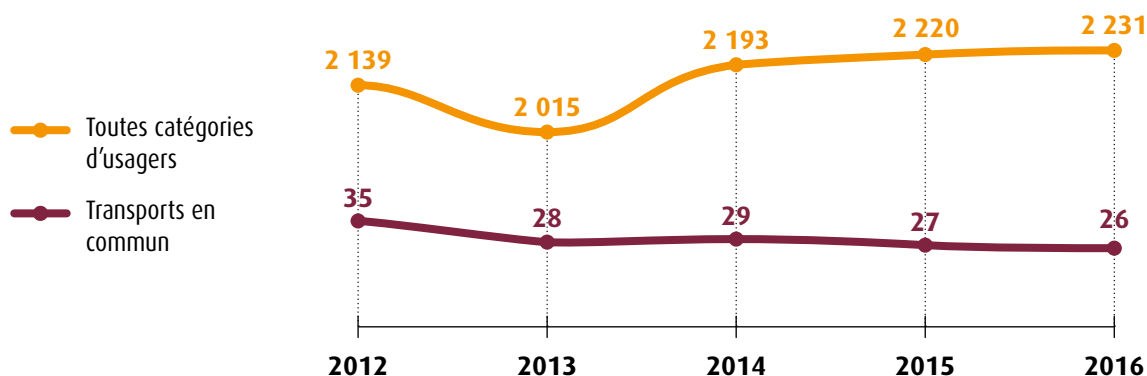
En 2016, l'ensemble des 2 231 accidents corporels intervenus en Normandie a été à l'origine de 2 877 blessés (dont 1 320 blessés hospitalisés) et de 190 tués.

Les 26 accidents impliquant 27 véhicules de transport en commun ont, eux, été à l'origine de 39 blessés (dont 14 blessés hospitalisés) et de 1 tué.

En 2016, en Normandie, les transports en commun ont été impliqués dans 1,17 % des accidents corporels (1,6 % en France métropolitaine). Ces accidents ont été à l'origine de 0,53 % des tués (1,9 % en France métropolitaine).

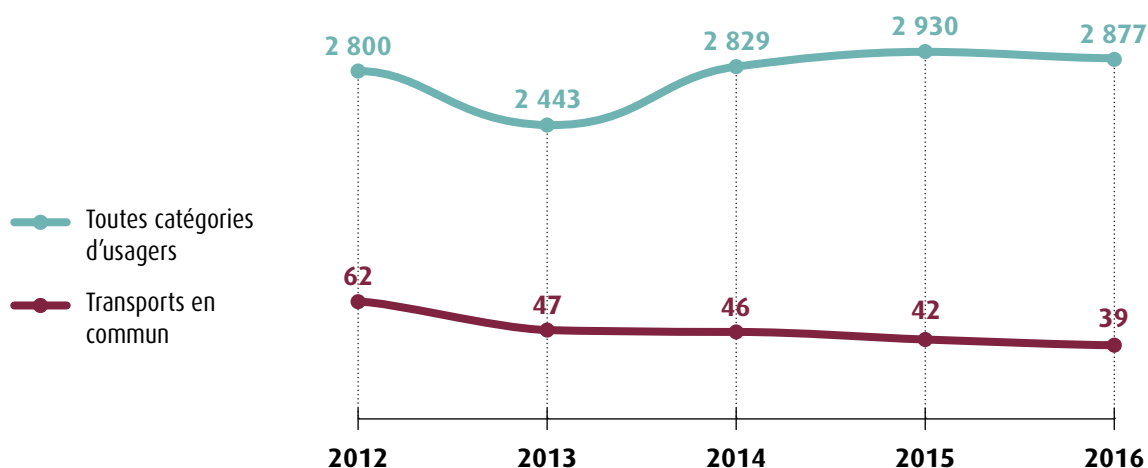
2 Évolution sur 5 années (2012-2016)

2.1 Évolution du nombre d'accidents



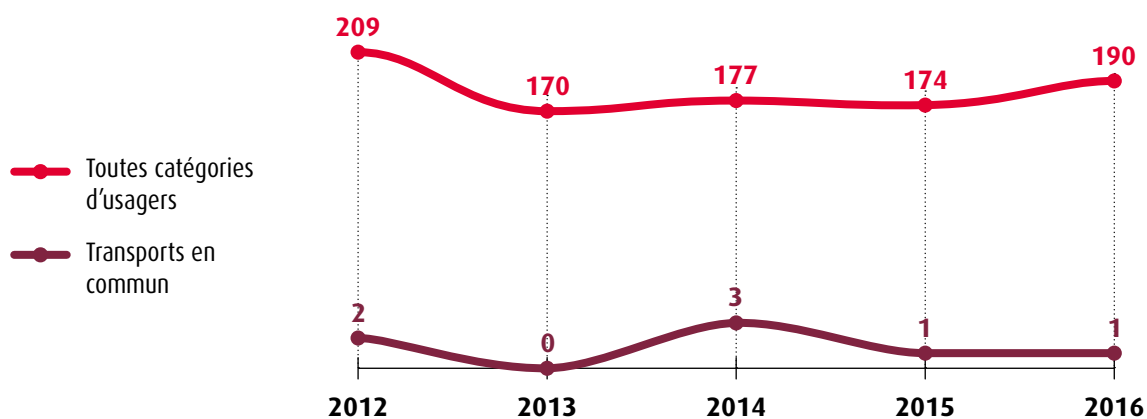
En Normandie, entre 2012 et 2016, le nombre d'accidents impliquant un transport en commun, déjà faible, a continué à diminuer alors que le nombre d'accidents pour l'ensemble des usagers a augmenté de 4,3 %.

2.2 Évolution du nombre de blessés



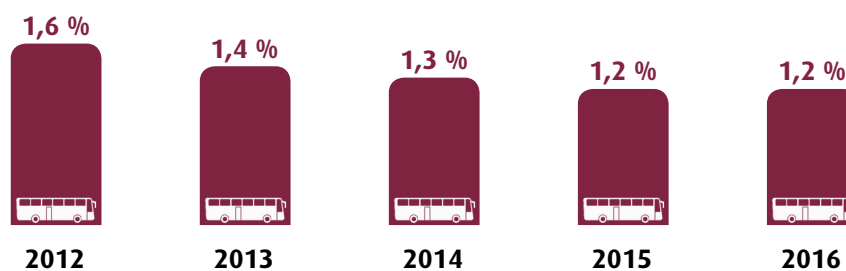
En Normandie, entre 2012 et 2016, le nombre de blessés dans des accidents impliquant un transport en commun a diminué de 37 % alors que le nombre de blessés pour l'ensemble des usagers a augmenté de 2,7 %.

2.3 Évolution du nombre de tués



En Normandie, entre 2012 et 2016, le nombre de tués dans des accidents impliquant un transport en commun reste stable autour de un par an. Le nombre de tués, pour l'ensemble des usagers, a lui diminué de 9 %.

2.4 Évolution de la part des accidents impliquant un transport en commun



En Normandie, entre 2012 et 2016, les véhicules de transport en commun ont été impliqués, en moyenne, dans 1,3 % des accidents.

L'indice de gravité moyen, pour les accidents impliquant un transport en commun, est de 4,7 (contre 8,5 pour l'ensemble des catégories d'usagers et 27 pour les poids lourds). Cela signifie, qu'en moyenne, 100 accidents impliquant un transport en commun ont provoqué 4,7 tués.

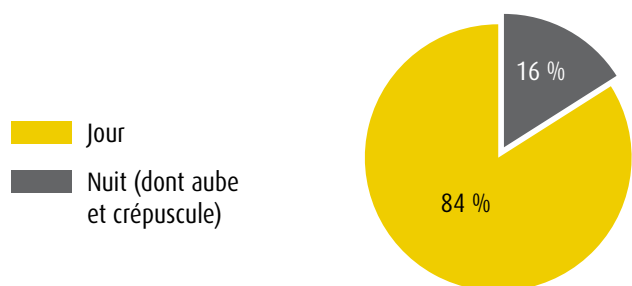
L'analyse de l'accidentalité des transports en commun, en Normandie, a été réalisée sur 5 années de données cumulées afin de disposer de statistiques suffisamment importantes pour être représentatives.

Sur 5 ans (de 2012 à 2016), on comptabilise au total, en Normandie, **145 accidents corporels, 153 blessés, dont 83 blessés hospitalisés, et 7 tués dans des accidents impliquant des transports en commun.**

Vu le faible nombre de tués, l'analyse effectuée, pour toutes les rubriques, prendra en compte les données brutes sur 5 ans et non une moyenne.

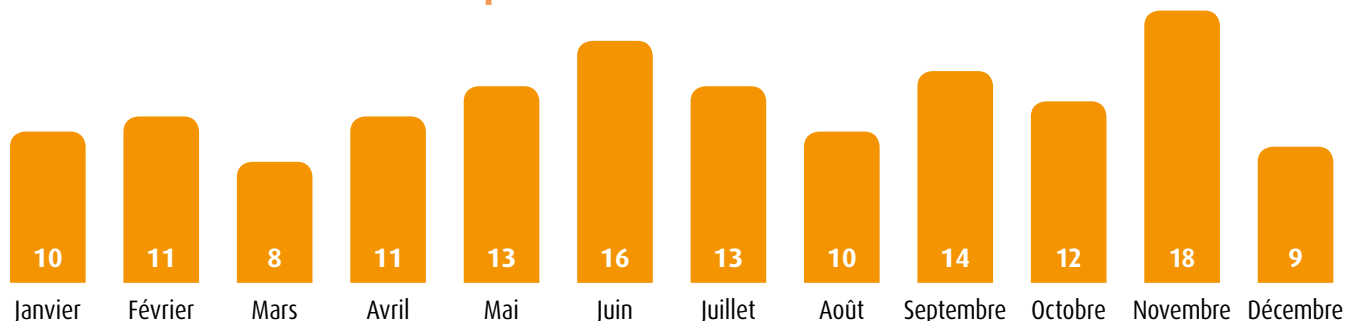
3.1 Accidentologie en fonction de la période

Répartition du nombre d'accidents corporels selon la luminosité (jour/nuit)



De 2012 à 2016, 84 % des accidents impliquant un transport en commun ont eu lieu de jour (contre 68 % pour l'ensemble des catégories d'usagers).

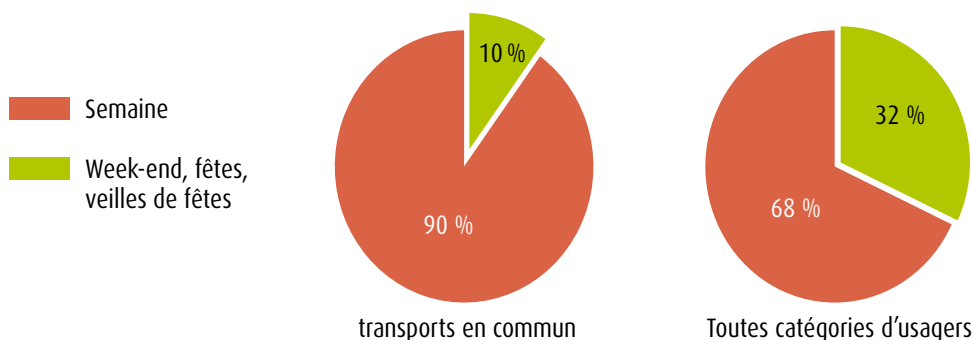
Répartition du nombre total d'accidents corporels selon le mois



De 2012 à 2016, les mois les plus accidentogènes sont juin et novembre. A l'inverse, on constate que le nombre d'accidents est plus faible en mars et décembre.

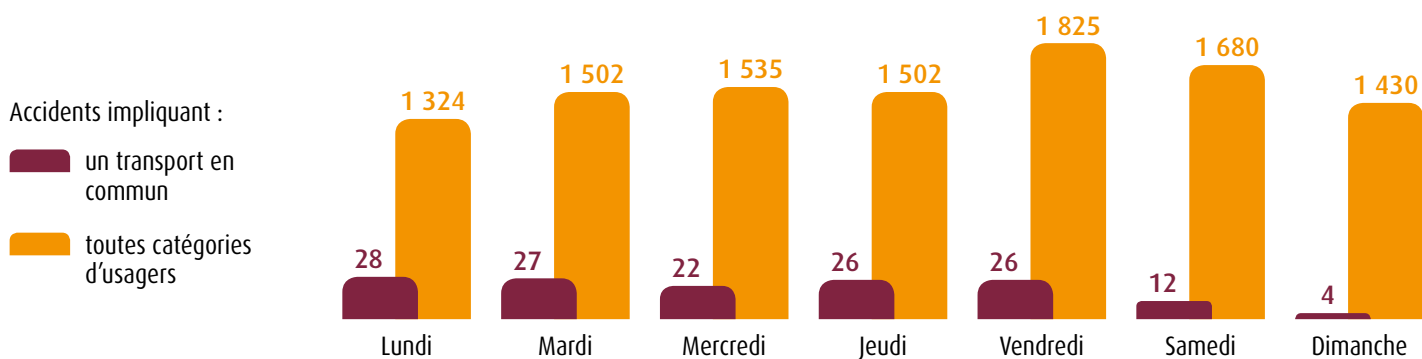
Pour l'ensemble des catégories d'usagers, les deux mois où les accidents sont les plus nombreux sont novembre et décembre et les moins nombreux, février et avril.

Répartition du nombre d'accidents corporels selon la semaine, week-end, fêtes ou veille de fêtes



De 2012 à 2016, les accidents impliquant des transports en commun se concentrent logiquement en semaine (90 %) comme les transports effectués.

Répartition du nombre total d'accidents corporels selon le jour de la semaine



Ces chiffres confirment que de 2012 à 2016, la majorité des accidents surviennent en semaine et qu'il n'y a pas de différence significative selon les jours de la semaine.

De 2012 à 2016, pour l'ensemble des catégories d'usagers, les jours les plus accidentogènes sont les vendredi et samedi.

Répartition du nombre d'accidents corporels selon les conditions météorologiques et l'état de la chaussée

Répartition selon les conditions météorologiques

Moyenne annuelle (2012-2016)	transport en commun	Toutes catégories d'usagers
Normale	83 %	76,5 %
Pluie légère	12 %	12,2 %
Pluie forte	2 %	3 %
Neige/grêle	1 %	0,6 %
Brouillard/fumée	1 %	1,2 %
Vent fort/tempête	0 %	0,5 %
Temps éblouissant	0 %	1,5 %
Temps couvert	1 %	3,6 %
Autre	0 %	0,9 %
TOTAL	100 %	100 %

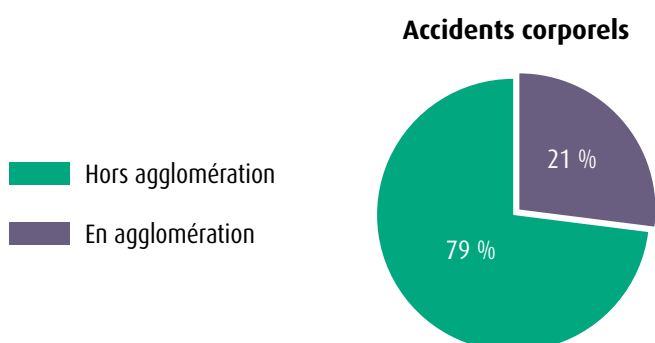
Répartition selon l'état de la chaussée

Moyenne annuelle (2012-2016)	transport en commun	Toutes catégories d'usagers
Normale	75 %	74,3 %
Mouillée	24 %	23,3 %
Enneigée	1 %	0,2 %
Verglacée	0 %	0,8 %
Autre	0 %	1,4 %
TOTAL	100 %	100 %

De 2012 à 2016, dans plus de 83 % des cas, les accidents impliquant un transport en commun ont lieu dans des conditions climatiques normales et dans 75 %, avec un état de la chaussée également normal. Cette tendance est plus marquée que pour l'ensemble des catégories d'usagers pour lequel 76,5 % des accidents surviennent dans des conditions climatiques normales et 74,3 % avec un état de la chaussée normal.

3.2 Accidentologie en fonction du lieu

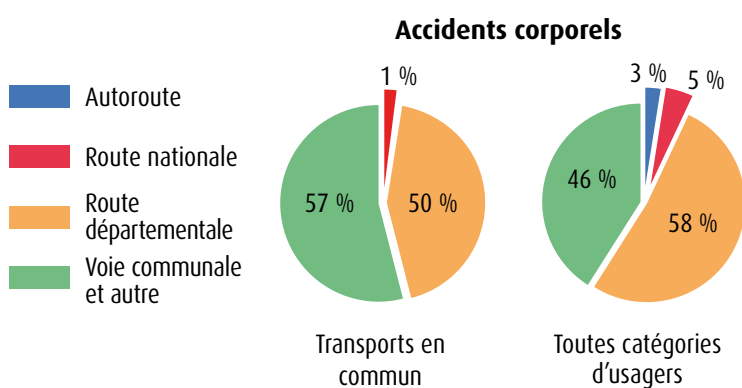
Répartition entre : en agglomération ou hors agglomération



De 2012 à 2016, les accidents en agglomération représentent 21 % des accidents impliquant un transport en commun et 21 % des blessés hospitalisés dans ces accidents.

Les accidents impliquant tout type d'utilisateur sont, quant à eux, plus nombreux en agglomération (57 %) mais ils y sont moins graves. Ainsi, en Normandie, 100 accidents provoquent 15 décès en rase campagne contre 3 en agglomération.

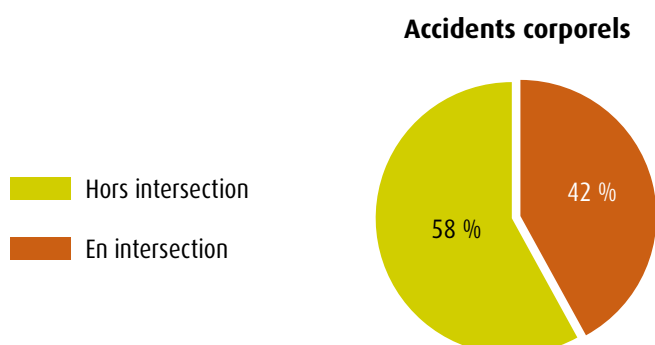
Répartition selon le réseau routier



De 2012 à 2016, la majorité des accidents avec un transport en commun impliqué a lieu sur des routes communales, ce qui est une spécificité que l'on ne retrouve pas pour l'ensemble des usagers de la route pour lequel le réseau routier départemental est le plus accidentogène.

NB : Plusieurs routes peuvent être concernées par un même accident, ce qui explique que le total des pourcentages soit supérieur à 100 %.

Répartition en intersection ou hors intersection

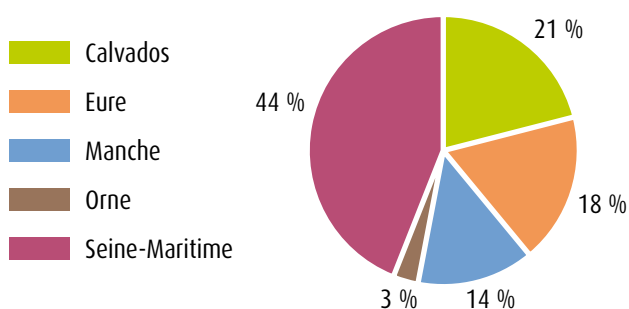


De 2012 à 2016, les accidents sont plus fréquents en intersection pour les transports en commun (42 %) que pour l'ensemble des catégories d'utilisateurs (36 %).

Répartition selon le département

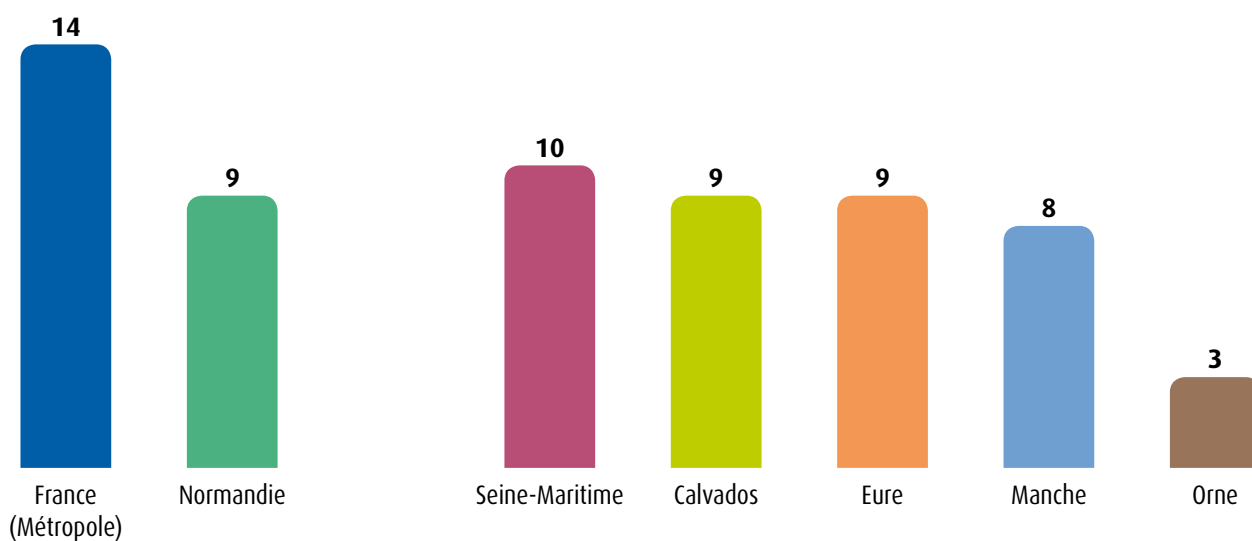
De 2012 à 2016	Nombre moyen d'accidents par an	Nombre total d'accidents
Calvados	6	30
Eure	5,2	26
Manche	4	20
Orne	1	5
Seine-Maritime	12,8	64
Normandie	29	145

Répartition des accidents



De 2012 à 2016, les accidents de la route impliquant un transport en commun sont plus nombreux en Seine-Maritime.

Nombre d'accidents corporels impliquant un transport en commun pour un million d'habitants (en moyenne)



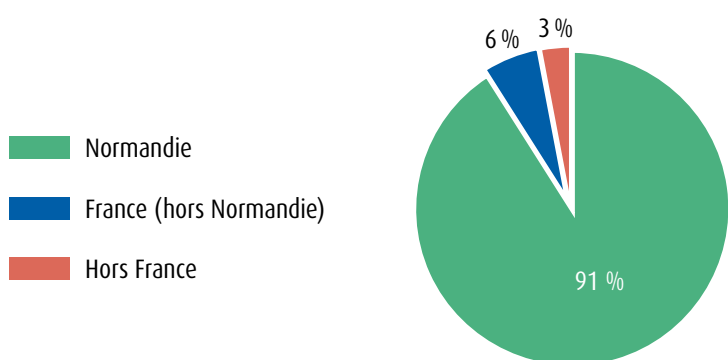
Rapportée au million d'habitants, l'accidentalité annuelle moyenne des transports en commun en Normandie, de 2012 à 2016, est inférieure à la moyenne nationale, soit 9 accidents corporels par million d'habitants contre 14. Au sein de la région, c'est la Seine-Maritime qui a la moyenne la plus élevée (10) et l'Orne, la moyenne la plus faible (3).

3.3 Origine des véhicules de transports en commun impliqués et répartition des catégories d'usagers impliqués dans les accidents avec un transport en commun

Répartition des accidents corporels selon l'origine des transports en commun impliqués

L'origine du véhicule impliqué a été déterminée pour 126 accidents sur 145.

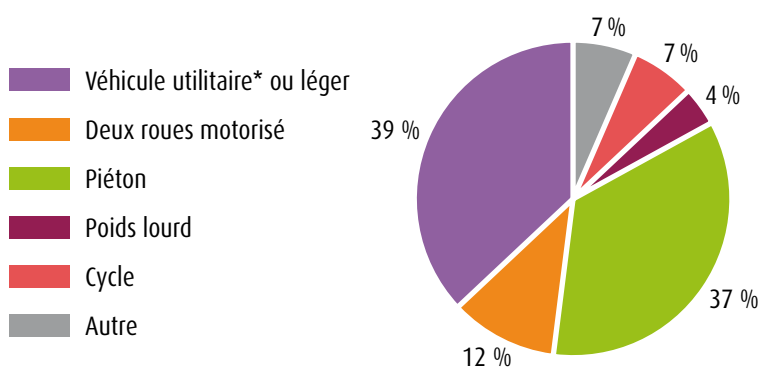
Accidents corporels



En Normandie, 91 % des accidents ont eu lieu avec un autocar ou un autobus d'origine normande.

Répartition, par catégorie d'usagers, des accidents impliquant un transport en commun

Accidents corporels



De 2012 à 2016, les accidents impliquant un transport en commun touchent nettement plus les piétons (37 %) que les accidents impliquant l'ensemble des usagers (17,5 %).

* Les véhicules utilitaires (VU) sont les véhicules destinés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est compris entre 1,5 et 3,5 tonnes.

Bilan national de l'accidentalité des transports en commun en 2016

Source Observatoire National Interministériel de la Sécurité Soutière (ONISR)

1 Les accidents impliquant un autocar

En 2016, 213 accidents corporels ont impliqué un autocar, soit 0,4 % des accidents corporels. 28 personnes ont été tuées dans ces accidents et 127 hospitalisées.

Constats dressés concernant ces accidents :

- 76 % des personnes tuées ou blessées hospitalisées ne sont pas des occupants de l'autocar mais des usagers tiers ;
- 79 % des accidents impliquent au moins un autre véhicule, 15 % impliquent un piéton et 6 % n'impliquent aucun tiers ;
- 59 % des accidents corporels d'autocars ont lieu en agglomération, ils ont provoqué 14 % des tués ;
- la période comprise entre mars et juin concentre la moitié des accidents d'autocar et des victimes graves ;
- 86 % des accidents d'autocars se sont produits en semaine contre 75 % pour l'ensemble des accidents.

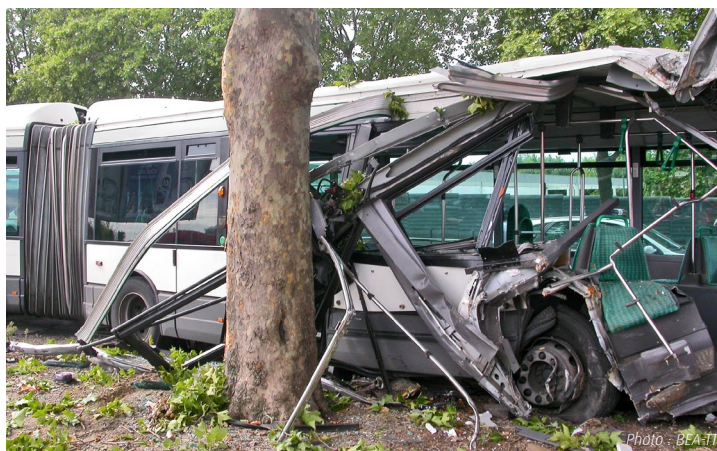


2 Les accidents impliquant un autobus

En 2016, 710 accidents corporels ont impliqué un autobus, soit 1,2 % des accidents corporels. 38 personnes ont été tuées dans ces accidents et 247 hospitalisées.

Constats dressés concernant ces accidents :

- 85 % des personnes tuées ou blessées hospitalisées ne sont pas des occupants de l'autobus mais des usagers tiers ;
- 38 % des victimes graves sont des piétons (contre 29 % pour l'ensemble des accidents) ;
- les piétons impliqués sont majoritairement (61 %) des hommes alors que pour l'ensemble des accidents, une parité est constatée ;
- les piétons de 15-17 ans, qui représentent 12,4 % des piétons impliqués dans un accident impliquant un bus, sont surreprésentés par comparaison avec leur accidentalité piétonne générale (5,8 %) ;
- une étude du CEREMA, de juillet 2016, montre que pour les piétons, le scénario d'accident lié à la précipitation pour prendre le bus est récurrent ;
- les mois de septembre et octobre et les heures de pointe du trafic concentrent le plus grand nombre d'accidents de bus.



Normandie Voyages



Filiale du Groupe Transdev, rattachée au Pôle Régional Normandie

Transports réalisés : lignes régulières, transports scolaires, touristiques et urbains

231 salariés dont 185 conducteurs

Pour les conducteurs : âge moyen 52 ans et ancienneté moyenne 8 ans

218 véhicules dont 209 cars et 9 minicars

Age moyen du parc : 8 ans



Photo : Normandie Voyages

L'ensemble des sinistres, qu'il s'agisse d'accidents matériels ou corporels, avec ou sans tiers, en circulation ou en manœuvres, fait l'objet d'une fiche de signalement et d'un recensement dans une base de données commune au groupe Transdev. Cela permet, notamment, d'identifier les circonstances des accidents, de faire des bilans, de communiquer les principaux résultats au personnel et d'adapter les actions de prévention en fonction des besoins identifiés. Afin de disposer d'une analyse plus pointue de l'accidentalité et d'un plan de prévention, le groupe Transdev a mis en place, pour l'ensemble de ses filiales, un Plan de Prévention du Risque Routier avec son assureur et un prestataire en solutions de prévention.

Constats concernant l'accidentalité routière au sein de l'entreprise Normandie Voyages en 2017 :

- 75 % d'accrochages surviennent sans tiers,
- 50 % des accrochages ont lieu en circulation et 50 % lors de manœuvres,
- 60 % des accrochages en circulation ont lieu à une intersection et provoquent des dégâts sur le côté latéral droit du véhicule,
- les accidents surviennent principalement en milieu rural, sur des routes départementales et aux heures de pointe le matin et le soir en semaine,
- la principale cause identifiée pour les accidents est l'inattention du conducteur.



Photo : Normandie Voyages



Marc Pillon Responsable QSE/RSE au sein du Pôle Régional Normandie du groupe Transdev et Sébastien Blanchard, formateur et responsable sécurité chez Normandie Voyages

Principales **actions de prévention** du risque routier mises en place au sein de l'entreprise :

1) Pour le volet formation :

En plus des formations à destination des conducteurs (intégration, conduite responsable, prise en main de véhicule, rédaction du constat amiable), des formations liées au risque routier sont organisées pour l'encadrement et les formateurs. Ainsi en 2017, directeurs et managers se sont vus dispenser une formation de 2 jours sur les stupéfiants (risques sanitaires et sécuritaires, cadre législatif de l'utilisation de tests salivaires). En 2018, des formations à l'analyse post-accident sont déployées sur l'ensemble des filiales du Pôle Régional Normandie.

2) Pour le volet communication :

- des campagnes générales de prévention du risque routier sont engagées tous les ans (en 2017, la campagne portait sur le téléphone au volant et en 2018 sur les stupéfiants),
- un engagement sécurité est retenu chaque mois et fait l'objet d'une campagne de communication via des supports variés (affichage papier et affichage dynamique sur écrans notamment),
- un bilan mensuel et nominatif de la sinistralité (avec son coût) est affiché sur les tableaux de bord Sécurité de l'entreprise,
- des « causeries » (temps d'échanges) sont organisées avec les conducteurs depuis 2015,
- les accidents ou presque accidents significatifs au sein du groupe font l'objet de Retours d'Expériences (REX) qui sont affichés au sein de l'entreprise et partagés au sein des équipes des entreprises du Pôle Régional,

- depuis 2018, les conducteurs sont connectés et peuvent accéder, via leur smartphone ou une borne installée en entreprise, à une plateforme d'échanges sur laquelle est disponible : la réglementation, l'actualité du pôle régional, les REX, les documents de service, les consignes de sécurité, les campagnes de prévention...

3) pour le volet équipements :

Les cars de tourisme ainsi que les derniers véhicules de transport scolaire acquis sont équipés de caméras de recul et les véhicules sont progressivement équipés d'un logiciel d'éco-conduite. Ce dernier permet d'alerter le conducteur en cas d'incident de conduite (freinage brusque, survitesse...), d'effectuer un suivi personnalisé de la conduite et d'identifier les problèmes de comportement et de réaliser une analyse détaillée des accidents et incidents de conduite grâce à la visualisation de l'environnement par la géolocalisation des véhicules.



Photo : Normandie Voyages

De manière générale, la politique de prévention du risque routier (recensement des incidents, supports de communication, tolérance zéro pour les portables au volant, l'usage de stupéfiants ou d'alcool...) est commune à l'ensemble du groupe Transdev mais cela n'empêche pas l'entreprise Normandie Voyages de mettre en place des actions spécifiques selon ses besoins (petits déjeuners Sécurité, suivi des données EAD, etc).

Cars Périer

cars périer

Transports réalisés : lignes régulières (départementales et nationales), transports scolaires et touristiques

173 salariés dont 127 conducteurs
Pour les conducteurs : âge moyen 45 ans et ancienneté moyenne 12 ans

130 véhicules
Age moyen du parc : 5 ans



Photo : Cars Périer

L'entreprise comptabilise très peu d'accidents corporels et quant aux petites réparations effectuées à la suite des accrochages, elles ne font pas l'objet d'un suivi pour l'instant.

Généralement les accrochages constatés sont dus au gabarit du véhicule et ont lieu avec des obstacles fixes en raison d'un **manque d'attention** du conducteur.

La **stratégie de l'entreprise** pour éviter les accidents routiers repose principalement sur :

- des conducteurs expérimentés (turn over très faible, ancienneté moyenne de 12 ans, moins de 5 conducteurs à temps partiel, politique de fidélisation des conducteurs),
- des véhicules récents (et donc très bien équipés) pour les transports touristiques,
- des conducteurs polyvalents (ceux qui font du transport scolaire font également d'autres types de transport),
- des véhicules affectés aux conducteurs (cela leur permet de se sentir plus concernés et de prendre plus soin de leurs véhicules).

Parmi les **actions de prévention** du risque routier déjà mises en place par l'entreprise, on peut citer : une



Laurent de Grauw,
directeur d'exploitation
et Jean-Louis Wahart,
directeur

semaine de compagnonnage systématique pour les nouveaux conducteurs, une campagne de sensibilisation à la dangerosité des passages à niveau (à la suite de l'accident de Millas), l'utilisation d'éthylotests en dehors des véhicules. L'entreprise vient également d'investir dans la télématique embarquée, ce qui permettra d'indiquer aux conducteurs, en temps réel, leurs erreurs de conduite et d'analyser leur conduite pour l'améliorer.

Comme **enjeux actuels** pour ses conducteurs en matière de sécurité routière, l'entreprise a identifié :

- le respect des distances de sécurité,
- la consommation de drogue,
- l'utilisation du smartphone.

Filiale du groupe Keolis

Transports réalisés : lignes régulières, transports scolaires, touristiques et urbains, transport de personnel d'entreprise

235 salariés dont 208 conducteurs

Pour les conducteurs : âge moyen 45 ans et ancienneté moyenne 9 ans

174 véhicules dont 155 autocars, 5 minicars et 14 autobus
Age moyen du parc : 7 ans



Photo : Keolis

Concernant le **recensement des accidents** de la route, le groupe Keolis dispose d'une procédure et d'un logiciel de suivi permettant de réaliser statistiques et analyses.

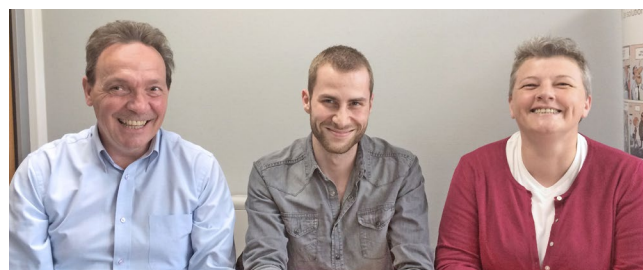
Depuis janvier 2018, Keolis Seine Maritime établit systématiquement une fiche de signalement pour chaque accident et l'ensemble des accidents et accrochages sont recensés de manière exhaustive dans le logiciel prévu à cet effet.

Parmi les **constats dressés** par l'entreprise concernant son accidentalité routière, on peut noter que :

- les principales causes identifiées pour les accidents sont : le défaut d'attention du conducteur, la vitesse inadaptée, les distances de sécurité insuffisantes, la précipitation mais aussi la méconnaissance, par les autres usagers de la route, des contraintes liées au gabarit du véhicule ;
- l'entreprise rencontre, 1 à 2 fois par an, des problèmes d'ouverture de route en circulation sur des lignes régulières, ce qui pourrait provoquer des accidents graves ;
- l'entreprise a eu récemment 2 presque-accidents à des passages à niveau (en Seine-Maritime et dans l'Eure).

Parmi les **principales actions de prévention** mises en place ou envisagées par Keolis Seine-Maritime, on peut citer :

- la réalisation d'une fiche de procédure pour la gestion des accidents d'exploitation qui liste les obligations à respecter en termes d'alerte, de communication, de gestion et de retour d'expérience ;
- l'organisation de formations pour les nouveaux conducteurs (une journée de formation et une semaine d'intégration en doublon) et après 3 accrochages (une journée de formation en conduite pour analyser celle-ci) ;



Philippe Boucher, directeur de centre, Yoann Verdure, chargé HSE et Sandrine Seigneur, formateur d'entreprise.

- l'instauration, en 2018, au sein de l'entreprise d'une campagne de sensibilisation à la dangerosité des passages à niveau. Cette campagne comprend plusieurs volets :
 - 1) établissement et diffusion de 2 fiches REX afin que les salariés soient informés des enseignements à tirer des 2 presque-accidents qui ont eu lieu,
 - 2) recensement des passages à niveau traversés par les autocars de l'entreprise avec une cotation selon leur niveau de dangerosité et diffusion d'une fiche technique avec des consignes pour les plus dangereux,
 - 3) organisation de sessions de sensibilisation d'une durée d'une heure à destination des conducteurs (par groupe de 16) avec l'intervention d'un expert de SNCF réseau,
 - 4) participation en Seine-Maritime, en partenariat avec SNCF réseau, à la journée nationale de sensibilisation à la dangerosité des passages à niveau.
- la mise en place d'actions de communication avec la diffusion de messages de prévention joints à la fiche de paye et l'affichage de messages de prévention en fonction de l'actualité, des fiches REX réalisées pour les accidents significatifs et, depuis début 2018, d'un tableau de bord mensuel de la sécurité routière et de la sécurité au travail (avec les chiffres clés et le coût des réparations) ;
- l'organisation, en 2018 :
 - de contrôles inopinés d'alcoolémie et d'usage de stupéfiants,
 - d'une campagne de sensibilisation sur les risques psychosociaux et sur les risques de somnolence (avec l'intervention d'une association qui effectuera des recommandations personnalisées).



Photo : Keolis

Journée nationale de sensibilisation à la dangerosité des passages à niveau

Keolis Bus verts

Transports réalisés : lignes régulières et transports scolaires

320 salariés dont 244 conducteurs

Pour les conducteurs : âge moyen 48 ans et ancienneté moyenne 10 ans

201 véhicules dont 195 autocars et 6 PMR

Age moyen du parc: 9 ans

Keolis Calvados

Transports réalisés : transports scolaires et urbains

35 salariés dont 24 conducteurs

Pour les conducteurs : âge moyen 46 ans et ancienneté moyenne 7 ans

22 autocars

Age moyen du parc: 11 ans



Photo : Keolis

Depuis une dizaine d'années, pour les deux entreprises, le recensement de l'ensemble des accidents ou incidents matériels (sur le logiciel du groupe Keolis) est systématique ainsi que la recherche de leurs causes afin d'éviter leur renouvellement. Un suivi des accidents/incidents par conducteur est également effectué.

Les **principales causes identifiées** pour les accidents routiers sont : les fautes d'inattention (dues notamment à l'habitude) et la vitesse excessive.

Le message qui semble le plus difficile à faire passer est la nécessité d'être en permanence vigilant au volant. Quant à la **problématique qui se développe**, il s'agit du smartphone au volant (jeux, téléphone, SMS), les usagers n'hésitant pas à dénoncer les conducteurs.

Parmi les **actions mises en place** pour limiter le risque routier, on peut citer notamment :

- les formations : lors de l'intégration d'un nouveau conducteur mais également en cas de changement de véhicule, de ligne, de contrat de travail ;
- la réalisation d'un audit de conduite lorsqu'un conducteur est responsable de plusieurs accidents ;
- les équipements : quasiment tous les véhicules sont équipés de lentille de recul et les véhicules les plus



*Christian Colas,
directeur d'exploitation
et Sandy Girre,
responsable Hygiène
Sécurité Environnement*

récents sont équipés d'un radar de recul. Il convient de noter que comme les véhicules de Keolis bus verts et de Keolis Calvados effectuent toujours les mêmes circuits et ne sont pas autorisés à faire de marche arrière, ils ont moins besoin des derniers équipements sécuritaires (caméras...) que des autocars de grand tourisme ;

- l'instauration en 2018 de tests salivaires aléatoires pour l'usage de stupéfiants ;
- la mise en place d'un logiciel de télématique embarquée permettant d'analyser la conduite. Pour l'instant, les résultats ont été décevants car les données étaient erronées en raison d'un mauvais paramétrage. Cela a démotivé les conducteurs mais le problème devrait prochainement être réglé ;
- les actions de communication très développées. La majorité des accidents étant évitables, l'accent est mis sur la sensibilisation des conducteurs grâce notamment à : l'affichage mensuel (en version papier et sur des écrans installés aux endroits stratégiques) sur le thème de la sécurité en fonction de l'actualité, l'affichage des fiches REX réalisées pour les accidents significatifs et un point sécurité, organisé une fois par an, pour chaque conducteur avec la responsable HSE afin d'échanger sur la réglementation et de permettre des remontées d'informations.



Photo : Keolis



Photo : BEA-TT

Respecter les limitations de vitesse, c'est bien mais ce n'est pas suffisant car de nombreux accidents sont dus à une **vitesse inappropriée** au vu des circonstances (état de la chaussée, conditions climatiques, manque de visibilité...).

Soyez toujours vigilants !

Attention à la dangerosité des **passages à niveau** !

En France, en 2017, on recense environ 15 000 passages à niveau, 450 000 fermetures de barrières par jour, une centaine de collisions et 42 tués sur l'année.

98 % des accidents sont dus au non respect du code de la route.

En Normandie, on recense au total, en 2017, 1 181 passages à niveau dont 726 sur des lignes exploitées et 8 collisions avec 13 victimes en 10 ans (de 2008 à 2017).

Adaptez votre vitesse à l'approche d'un passage à niveau et engagez-vous uniquement si la route est dégagée. Arrêtez-vous obligatoirement au feu rouge clignotant ou au stop. Ne vous arrêtez jamais sur la voie ferrée.

En cas d'immobilisation sur les voies ferrées :

- dégagez le véhicule en cassant les barrières, elles sont conçues pour,
- évacuez tous les passagers du véhicule bloqué sur les voies,
- utilisez le téléphone du passage à niveau.

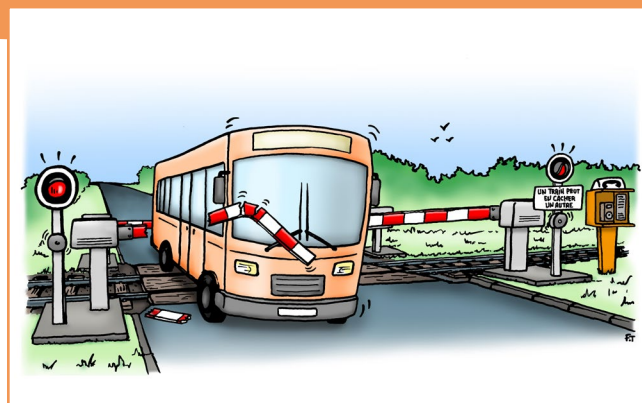


Photo : BEA-TT

De nombreux accrochages sont dus à un **défaut d'attention** et pourraient être évités en étant plus vigilant.

Cela semble évident mais il est essentiel que le conducteur contrôle en permanence son environnement et pense à faire systématiquement le tour de son véhicule avant de démarrer.



Photo : BEA-TT

Sur autoroute, l'endormissement est la première cause de décès :

1 accident mortel sur 3 est dû à la somnolence.

La somnolence multiplie par 8 le risque d'accident.

Pour les conducteurs de transports en commun, le taux maximal d'alcoolémie autorisé est fixé à 0,2 gramme d'**alcool** par litre de sang.



La conduite après avoir fait usage de stupéfiants est interdite quelle que soit la quantité absorbée.



Si vous êtes contrôlé positif, il s'agit d'un délit qui entraînera, notamment, la perte de 6 points sur votre permis de conduire.

En France, près de 700 000 personnes consomment régulièrement du cannabis (en 2017, selon l'office français des drogues et de la toxicomanie).

Après leur consommation, les **drogues** sont généralement déposables dans les urines pendant plusieurs jours.

Ainsi, par exemple, le **cannabis** est détectable pendant 3 à 5 jours en cas de consommation occasionnelle et pendant 30 à 70 jours en cas d'usage régulier (plusieurs fois par semaine).



Photo : Christine Nègre - DREAL Normandie

Écrire un message sur votre **smartphone** alors que vous conduisez vous oblige à détourner les yeux de la route pendant au moins 5 secondes et multiplie le risque d'accident par 23.

Application et sites internet utiles dans le cadre de la prévention du risque routier

L'application pour téléphone mobile « Mode conduite »

L'application « Mode conduite » répond à votre place lorsque vous êtes au volant. Une fois activée, votre téléphone se met en veille et un message de prévention est envoyé aux personnes qui essaient de vous joindre.

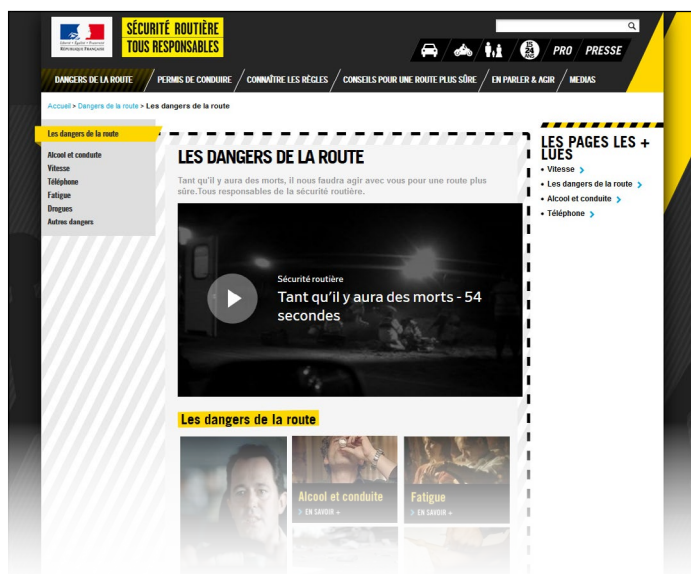


Téléchargeable sur :



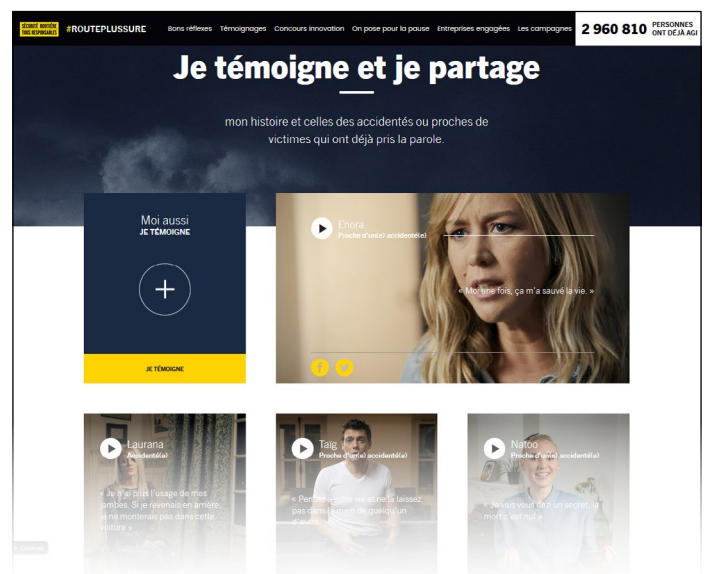
Le site « sécurité-routière.gouv.fr »

Il vous permet d'accéder aux chiffres clés, à l'information et à la réglementation en lien avec la sécurité routière, ainsi qu'à des conseils pratiques et à des outils de sensibilisation et de communication sur les dangers de la route.



Le site « routelussure.fr »

Il vous permet d'accéder à des témoignages, aux concours d'innovation et aux campagnes de communication de la sécurité routière.



Le site « prevention-ferroviaire.fr »

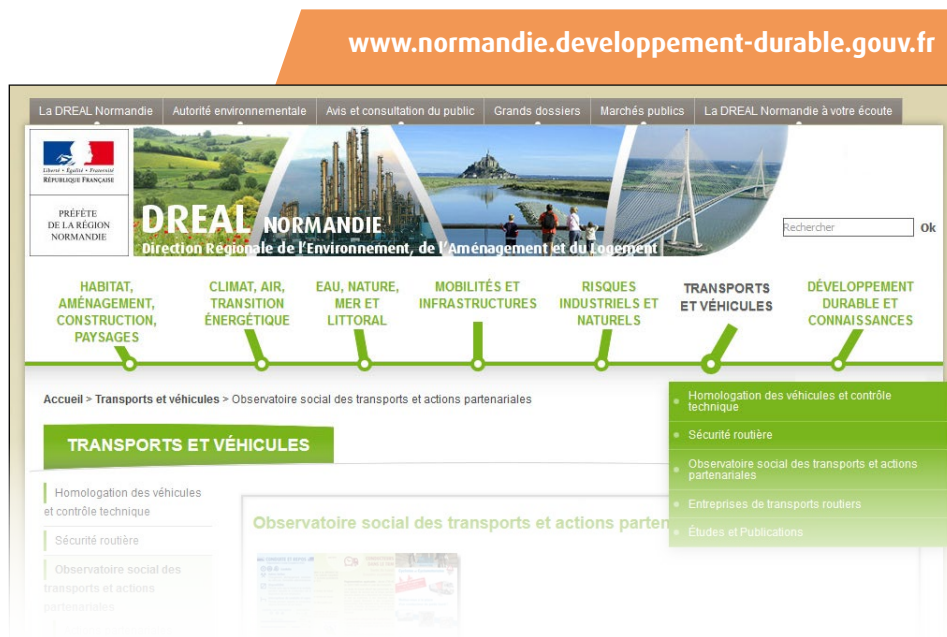
Ce site présente, pour les passages à niveau, ce qu'il faut savoir sur :

- l'accidentologie,
- les règles de sécurité,
- les actions de sécurisation,
- et les campagnes, actions de sensibilisation à leur dangerosité.



Le site de la DREAL Normandie

Dans la rubrique dédiée à l'observatoire social des transports (Transports et véhicules puis Observatoire social des transports et actions partenariales), vous pouvez accéder à des affiches réalisées en septembre 2018 pour prévenir le risque d'accident routier et d'accident au travail.



Ces affiches (en format A3) sont disponibles gratuitement sur simple demande à la DREAL Normandie auprès de Christine Nègre.



Cette brochure a été réalisée dans le cadre des travaux menés par l'Observatoire Social des Transports de Normandie.

Cet observatoire animé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) regroupe les organisations professionnelles du transport routier, l'Association pour la Formation dans les Transports (AFT), les représentants des syndicats de salariés, les centres de formation de la branche ainsi que la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Cette brochure ainsi que les différentes publications de l'OST sont téléchargeables sur le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

(rubriques Transports et véhicules/Observatoire social des transports et actions partenariales)

Pour tout renseignement relatif à l'OST, vous pouvez contacter à la DREAL :

Christine Nègre

Tél : 02 50 01 83 29

christine.negre@developpement-durable.gouv.fr

Document conçu et financé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Crédits photos : DREAL Normandie sauf mentions spécifiées

N° ISRN : DD-DREAL14R201841FR+N

Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex

Tél : 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1

Tél : 02 50 01 83 00

